

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 02267

Numéro SIREN : 399 144 229

Nom ou dénomination : A.D.O. - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2022 sous le numéro de dépôt A2022/007494

ADO - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 18 Rue de Ribosi, 31490 LEGUEVIN
RCS TOULOUSE 399.144.229

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 MARS 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux
Le 30 mars
A 14 heures

La société 2 SI, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est à 18 bis chemin du moulin 31840 SEILH. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 842.471.138

Ici représentée par Monsieur Stéphane FERNANDEZ agissant en qualité de Président

Associé unique de la société AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Stéphane FERNANDEZ, Président non associé a constaté qu'il avait été réalisé sur la société ADO - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE, à tort et par erreur suite à une erreur de plume sur le numéro RCS, des formalités de nomination de Monsieur Philippe MARC en qualité de Directeur Général.

Or, il s'avère que cette nomination concerne la société ADO CARROSSERIE (RCS TOULOUSE 903.655.132) et non la société ADO - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE.

En conséquence de quoi, l'associé unique est appelé à constater cette erreur.

II - A pris les décisions suivantes :

- Régularisation erreur sur formalités nomination directeur général
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique constate que c'est à tort et par erreur qu'il a été procédé à la nomination de Monsieur Philippe MARC en qualité de Directeur Général sur la société ADO - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE avec effet au 1^{er} novembre 2021.

SF

Ladite nomination concerne en réalité la société ADO CARROSSERIE (RCS TOULOUSE 903.655.13).

De telle sorte que Monsieur Philippe MARC n'aurait jamais dû être mentionné auprès des services du Registre du Commerce comme Directeur Général sur la Société ADO - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE.

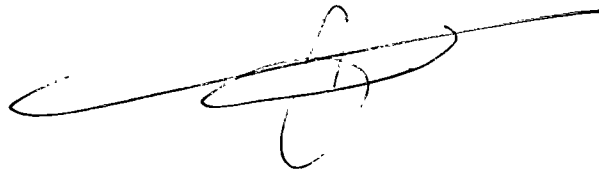
L'Associé unique en prend acte et décide qu'il y a lieu à opérer toute régularisation à effet rétroactif au 1^{er} novembre 2021 et donne tous pouvoirs à l'effet de régulariser la situation afin de supprimer toute mention portant Monsieur Philippe MARC en qualité de Directeur Général de la société ADO - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société 2 SI
Stéphane FERNANDEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a vertical stroke intersecting it.